



Dépôt de dossier **COMPLET*** : **UNIQUEMENT** sur RDV via le site <https://rendezvousonline.fr>

!/ Le demandeur est OBLIGATOIREMENT présent même s'il est mineur !/

***/! Lors du rendez-vous de dépôt de dossier, il est OBLIGATOIRE de présenter un dossier COMPLET avec l'ensemble des pièces justificatives CONFORMES. Face à une augmentation des incivilités, tout dossier INCOMPLET sera REFUSÉ et le rendez-vous sera ANNULÉ.**

Retrait des titres : **UNIQUEMENT** sur RDV

	CNI	PASSEPORT
PIECES A FOURNIR AU DEPOT DU DOSSIER		
1^{ère} demande ou renouvellement	<p>- Formulaire de demande de CERFA à retirer en mairie. Compléter entièrement la première page à <u>l'encre noire</u>, en <u>majuscules</u> et avec les accents ! OU pré-demande en ligne imprimée sur le site https://passeport.ants.gouv.fr</p> <p>- Passeport ou CNI en cours de validité OU copie intégrale d'acte de naissance (1) de - 3 mois</p> <p>- 2 photos d'identité récentes et conformes (-6 mois) : la tête dégagée et droite, le regard devant et sans lunettes, la bouche fermée et sans sourire...</p> <p>- 1 justificatif de domicile au nom du demandeur (pour les majeurs) OU au nom du parent qui accompagne l'enfant mineur (facture d'électricité, eau, téléphone, taxe d'habitation ou avis d'imposition) de -1 an</p>	
		<p>- Timbre fiscal : achat en librairie/tabac ou sur le site https://timbre.impots.gouv.fr</p> <p>- Adultes : 86 € - Mineur + de 15 ans : 42 € - Mineur - de 15 ans : 17 €</p>
<p>(1) : vérifier si la mairie de naissance est concernée par COMEDEC https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation si c'est le cas, il n'y a pas besoin de la copie mais apporter le livret de famille</p>		

CAS PARTICULIER – PIECES A AJOUTER AU DOSSIER		
Renouvellement	<p>!/ VERIFIER la date de validité : si la CNI est délivrée à partir du 2/01/2004 pour <u>une personne majeure</u>, elle est prolongée de 5 ans. Il est donc inutile de la renouveler sauf en cas de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déménagement - Changement d'état civil - Voyage à l'étranger. Il faut donc justifier la demande par une attestation sur l'honneur précisant les dates et lieu du voyage ou un bon de réservation. 	Ancien passeport

	CNI	PASSEPORT
Perte / Vol	<ul style="list-style-type: none"> - Déclaration de perte complétée CERFA 14011*02 - Si vol : déclaration faite en <u>gendarmerie</u> - Timbre fiscal de 25 € acheté en librairie/tabac ou sur le site https://timbre.impots.gouv.fr 	
Mineurs	CNI de l'autorité parentale (personne accompagnante)	
Garde partagée	<ul style="list-style-type: none"> - Séparation sans jugement : attestation des parents mentionnant le mode de garde <ul style="list-style-type: none"> - Séparation avec jugement : apporter le jugement - 1 Justificatif de domicile des deux parents (facture d'électricité, eau, téléphone, taxe d'habitation ou avis d'imposition) de - 1 an <ul style="list-style-type: none"> - CNI du parent présent ET photocopie du parent absent au RDV 	
Majeur hébergé	<ul style="list-style-type: none"> - 1 Justificatif de domicile au nom de l'hébergeur (facture d'électricité, eau, téléphone, taxe d'habitation ou avis d'imposition) de - 1 an <ul style="list-style-type: none"> - 1 Photocopie CNI recto/verso en cours de validité de l'hébergeur - 1 Attestation sur l'honneur rédigée par l'hébergeur précisant l'hébergement depuis plus de 3 mois 	
Mariage	- Copie de l'acte de mariage de - 3 mois	
Divorce	- Jugement de divorce	
Etrangers	- Justificatif de nationalité française	

INFORMATIONS A SAVOIR		
Retrait !!\ SUR RDV /\!	Majeur : présence OBLIGATOIRE du demandeur	
	Mineur : par l'autorité parentale (présence du mineur non obligatoire)	Mineur : par l'autorité parentale (présence du mineur OBLIGATOIRE à partir de 12 ans)
Durée de validité	Majeur : 15 ans Mineur : 10 ans	Majeur : 10 ans Mineur : 5 ans
Période de retrait	Le retrait se fait dans 1 délai maximum de 3 mois, au-delà le document sera détruit	